

PROFIL DE POSTE



DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES USAGERS

COORDONNATEUR CLSM (H/F) LYON 1 – LYON 4 – LYON 7

PRP-GRH-XXX

Version XX

Date d'application :

01/09/2017

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade Attaché d'administration hospitalière
Métier Coordonnateur de conseils locaux en santé mentale (CLSM)
% Temps 100%

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Lien hiérarchique : Directrice des relations avec les usagers

Liens fonctionnels : mission santé Ville de Lyon, mairies d'arrondissement, autres CH, partenaires, ...

3. HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 38 H 20 hebdomadaire.

Congés annuel 25 jours - Forfait 20 RTT.

4. AFFECTATION

POLE : Direction

Structure interne : Direction des relations avec les usagers

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le coordonnateur des 3 CLSM occupe un bureau dans des locaux de la ville de Lyon. Mais il est amené à se déplacer dans les différents arrondissements dont il coordonne les CLSM.

6. CONTEXTE – ENJEUX - DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le CLSM est une instance de coordination entre les élus locaux, la psychiatrie publique, les usagers, les aidants, les habitants, les acteurs sociaux et médicaux d'un même territoire concernés par les problèmes de santé mentale de la population.

Il a pour objectif de définir les politiques locales et actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population de ce territoire.

Le développement des CLSM sur les arrondissements de Lyon nécessite de renforcer leur animation, leur pilotage afin de les inscrire dans la durée.

Le coordonnateur contribue à appuyer les élus d'arrondissement et les secteurs de psychiatrie publique, pilotes du CLSM dans l'animation de cette instance.

Sa fonction s'inscrit dans le cadre Contrat Local de Santé de Lyon et des politiques publiques relatives à la santé mentale.



DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES USAGERS

**COORDONNATEUR CLSM (H/F)
LYON 1 – LYON 4 – LYON 7**

PRP-GRH-XXX
Version XX

Date d'application :
01/09/2017

7. ACTIVITES PRINCIPALES

Le coordonnateur intervient sur 3 CLSM : Lyon 1, Lyon 4 et Lyon 7

- Identifier les besoins du territoire de chaque CLSM ;
- Appuyer les instances de gouvernance du CLSM (Comité de pilotage, Assemblée Plénière) ;
- Organiser, et assurer si nécessaire, le secrétariat de ces instances ;
- Favoriser la connaissance des partenaires et des dispositifs en rassemblant et animant un collectif d'acteurs en créant /développant un réseau de contacts ;
- Participer à la mise en œuvre des décisions prises ;
- Impulser la mise en place de commissions, en assurer l'animation si besoin, en veillant à impliquer les différents acteurs ;
- Soutenir méthodologiquement les acteurs du CLSM pour la mise en place de projets (notamment sur la prévention, la destigmatisation, l'accès aux soins dans le champ de la santé mentale, ...) : définir les objectifs, le public, les échéances, l'évaluation... ;
- Mettre en œuvre un processus d'information et de communication au sein du CLSM et dans le cadre de l'organisation de projets ;
- Réaliser le bilan d'activité annuel et restituer aux instances du CLSM, à ses partenaires et à l'ARS l'évaluation des actions mises en œuvre ;
- Assurer une veille technique et réglementaire en matière de santé mentale.

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

Le coordinateur inscrit son action dans le cadre d'un réseau de coordonnateurs sur le territoire. Il participe, en fonction des besoins de chaque CLSM :

- à toute instance locale où la thématique de la santé mentale peut être abordée (Ateliers santé ville par exemple)
- à la dynamique "Santé psychique et logement" de la Métropole de Lyon
- au Comité d'organisation départementale de la SISM
- aux travaux du réseau national d'échanges entre les CLSM et du Réseau français des Villes santé de l'OMS
- ...

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Compétences d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Maitrise des principaux outils informatiques ;
- Connaissances relatives :
 - aux politiques publiques : santé mentale, politique de la ville
 - à l'organisation des institutions : collectivités locales, centres hospitaliers, structures sociales, médico-sociales, dispositifs de logement et soins psychiatriques,

PROFIL DE POSTE



**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES USAGERS**

COORDONNATEUR CLSM (H/F) LYON 1 – LYON 4 – LYON 7

PRP-GRH-XXX
Version XX

Date d'application :
01/09/2017

- à la gestion de projet : méthodologie d'intervention et d'évaluation,

- Techniques de communication et information ;
- Capacité à fédérer, rassembler, dynamiser, tout en veillant à l'équité et à l'éthique dans les prises de paroles et le fonctionnement du CLSM ;
- Favoriser l'expression du dialogue de tous les acteurs concernés, en facilitant la résolution des conflits et en engageant des démarches de médiation ;
- Sens de l'autonomie tout en ayant la capacité à travailler en équipe ;
- Engagement en servant l'intérêt et les valeurs liés à la mission confiée ;
- diplomatie, persévérance, patience et souplesse ;
- Ouverture d'esprit.

9.1. Formation souhaitée

Niveau Bac+4 :

- master 1 de Sociologie appliquée au Développement social local, d'Ingénierie d'animation territoriale, ou Promotion et éducation pour la santé.
- Expérience professionnelle dans le champ médico-social, complétée par une formation qualifiante en santé publique (DU, DESS).